



Formulaire de soutien aux actions de l'association APRÉMIS

(Dons réguliers ou ponctuels ouvrant droit à une réduction sur les impôts sur les revenus de 66 % dans la limite de 20 % des revenus imposables, les actions de l'association étant reconnues d'intérêt général)

Prénom NOM :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : / / / / (Facultatif)

Adresse de messagerie :@.....

(Facultatif mais très utile pour vous joindre ou vous adresser des informations)

Souhaite apporter son soutien aux activités de l'association APRÉMIS et souhaite que ce soutien soit destiné aux missions suivantes :

- ☐ L'accueil des personnes en situation d'exil (*Participation au financement d'activités culturelles ou de loisirs – y compris au financement des transports pour y participer -, secours financiers pour les personnes sans ressources du fait de leur situation administrative, ...*)
- ☐ La construction ou la réhabilitation de logements par l'association afin d'y loger des personnes aux faibles ressources ou d'y héberger des personnes qu'elle accompagne. *Compte-tenu des aides diverses qui peuvent être mobilisées et des loyers versés ensuite par les personnes logées ou les services utilisateurs, un versement mensuel de 100 € permet d'acheter et réhabiliter un studio ou un T2 à Amiens ou un logement familial en secteur moins urbanisé.*
- ☐ La location et l'équipement de logements par l'association afin d'y loger des personnes aux faibles ressources ou d'y héberger des personnes qu'elle accompagne. *Il ne s'agit pas de se substituer aux financements publics de nos actions, ni à la participation des personnes accueillies qui a un objectif éducatif mais d'être en capacité de louer des logements privés dont les loyers sont plus élevés que le parc social et surtout d'équiper ces logements avec du mobilier de meilleure qualité. Ce mobilier de qualité est fabriqué par notre Atelier Chantier d'Insertion Menuiserie. L'équipement complet en mobilier construit par notre A.C.I. (lits, armoires, commodes, tables, chevets) représente en moyenne 700 €/place.*
- ☐ Sans affectation particulière, l'association restant libre de l'affectation de ce don en fonction des besoins qu'elle identifie.

Sous la forme :

- ☐ D'un versement ponctuel d'un montant de €
- ☐ D'un versement régulier mensuel d'un montant de € (*merci de compléter l'autorisation de prélèvement jointe, de la signer et d'y joindre un R.I.B.*)

Fait à, le

Merci de dater et signer ce formulaire et de l'adresser à **Association APRÉMIS – 21 rue d'Abbeville**
BP 61629 – 80016 AMIENS Cedex 1

Les reçus fiscaux seront adressés entre mars et avril de l'année qui suit le don.